

Dest. :

Le 21 novembre 2017

Direction générale de la promotion de la concurrence
Bureau de la concurrence
50, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0C9

Paiements Canada se réjouit de pouvoir commenter l'étude de marché du Bureau de la concurrence sur l'innovation et les nouveaux services axés sur la technologie dans le secteur canadien des services financiers (l'« Étude sur les technologies financières »)¹. La croissance des technologies financières est un phénomène mondial qui aura de grandes incidences sur le secteur financier, particulièrement les paiements. Au Canada, les sociétés de technologies de paiement, comme nous les appelons², sont devenues une force coopérative tout autant qu'une force concurrentielle pour les acteurs établis. Les institutions financières et réseaux de paiement établis propulsent également des innovations en matière de technologies de paiement, parfois à un rythme surprenant. Le rapport du Bureau arrive donc à un moment très intéressant dans l'évolution du phénomène des technologies financières.

Dans une industrie de réseaux, une innovation en matière de paiement constitue souvent un produit à la fois concurrentiel et coopératif. Paiements Canada ainsi que ses membres et actionnaires participent actuellement à l'un des efforts les plus ambitieux au monde visant la modernisation d'une infrastructure nationale de compensation et de règlement de paiements. Notre programme de modernisation, bien qu'il réponde en quelque sorte à l'évolution de la technologie dans le secteur au Canada et dans le monde, est avant tout axé sur la stimulation de l'innovation future dans le système de paiement canadien, qui est au cœur de notre mission stratégique publique.

Nous sommes amenés à partager de façon générale l'opinion du Bureau de la concurrence sur nos systèmes de compensation et de règlement ainsi que sur les lois, règlements administratifs et règlements qui les appuient. Dans la présente réponse, nous nous concentrons sur deux messages clés, orientés par notre mission et nos objectifs stratégiques publics :

1. En plus des autres mesures visant l'accès ouvert aux systèmes de compensation et de règlement des paiements et la modernisation de ceux-ci, Paiements Canada établit un

¹ Pour consulter l'étude de marché du Bureau de la concurrence, rendez-vous à l'adresse <http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/04315.html>.

² On entend par société de technologie de paiement « une organisation qui utilise la technologie pour permettre le transfert électronique de montants ». Nous vous encourageons à visiter le site <http://www.payments.ca/industry-info/paytech-canada> pour une discussion approfondie sur les technologies de paiement et les avantages de l'établissement d'une définition du secteur d'un point de vue fonctionnel.



système central en temps réel pour les paiements de détail (l'« utilité de rail de temps réel » ou « utilité RTR ») comme plateforme pour l'innovation.

2. La mise en place au Canada d'un système de paiement moderne offrant un accès plus ouvert fondé sur les risques est un objectif clé de Paiements Canada; or, cet objectif nécessitera des modifications à notre loi habilitante et l'introduction d'un cadre fédéral de surveillance des paiements de détail.

I. Mission de Paiements Canada

Conformément à la *Loi canadienne sur les paiements*, Paiements Canada a pour mission :

1. d'établir et de mettre en œuvre des systèmes nationaux de compensation et de règlement, ainsi que d'autres arrangements pour effectuer ou échanger des paiements;
2. de favoriser l'interaction de ses systèmes et arrangements avec d'autres systèmes et arrangements relatifs à l'échange, la compensation et le règlement de paiements;
3. de favoriser le développement de nouvelles technologies et méthodes de paiement.

Dans la poursuite de ces objectifs, Paiements Canada a l'obligation de réaliser les objectifs stratégiques publics que sont l'efficacité, la sécurité et la stabilité de ses systèmes et la prise en compte des intérêts des utilisateurs. C'est pourquoi Paiements Canada cherche des façons d'en arriver à un accès plus ouvert fondé sur les risques dans la modernisation de ses systèmes de paiement.

II. Initiative de modernisation et surveillance des paiements de détail

L'initiative de modernisation de Paiements Canada a commencé en 2015. Nous avons maintenant atteint la troisième étape de notre parcours, qui comporte quatre étapes : établir une vision pour l'écosystème des paiements du Canada, créer une feuille de route et un plan général pour les systèmes modernes, compiler les exigences pour l'état final visé, et effectuer la mise en œuvre. Notre vision pour l'état final est un système de paiement rapide, flexible et sécuritaire et également efficace, pratique et interopérable, soit un système qui favorisera l'innovation et consolidera la position concurrentielle du Canada.

Paiements Canada publiera bientôt un document sur l'état final de la modernisation, qui présentera plus en détail les systèmes qui seront en exploitation à la fin du programme de modernisation. Le document décrira également l'hypothèse de travail de Paiements Canada en ce qui a trait aux perspectives de l'accès ouvert fondé sur les risques de ces systèmes, y compris dans le futur pour



les fournisseurs de services de paiement qui ne peuvent pas, pour le moment, devenir membre de Paiements Canada et accéder aux systèmes.

Un élément clé de la modernisation de l'écosystème des paiements au Canada est l'établissement d'une voie de paiements en temps réel certifiée ISO 20022, l'utilité RTR, dont le fonctionnement relèvera de Paiements Canada. Cette nouvelle capacité créera des occasions pour les acteurs nouveaux et établis de l'industrie d'introduire des services de paiement, permettant aux débiteurs et aux créanciers (y compris les consommateurs, les entreprises et les administrations gouvernementales) d'envoyer et de recevoir des paiements instantanément, en tout temps, sans devoir connaître les renseignements bancaires du créancier. Paiements Canada cherche à encourager l'innovation dans les paiements au détail et à réaliser son mandat et, dans cette optique, la réussite consisterait à favoriser un écosystème dynamique de services offerts en plus de l'utilité RTR par les fournisseurs de services de paiement.

Comme le Bureau de la concurrence le sait, le gouvernement du Canada a tenu des consultations sur son intention de légiférer un cadre fédéral de surveillance des paiements au détail. Par cette initiative, le Canada entreprend ses premières étapes pour définir un écosystème des paiements de détail et ses acteurs dans une approche fonctionnelle en matière de réglementation. Dans la mesure où il aidera à mesurer et à gérer les risques introduits dans l'écosystème des paiements, le cadre de surveillance facilitera l'accès élargi fondé sur les risques à des systèmes de paiement nationaux et à des innovations dans les services de paiement afin de satisfaire davantage les besoins des utilisateurs finaux.

Parallèlement, Paiements Canada concentre ses efforts sur l'établissement des règles et politiques régissant nos nouveaux systèmes modernisés, y compris le nouveau RTR. Paiements Canada travaille en collaboration avec le ministère des Finances, la Banque du Canada, et ses membres et actionnaires pour concevoir un accès ouvert fondé sur les risques pour ses systèmes de paiement nationaux, lequel sera particulièrement essentiel à l'établissement du RTR comme plateforme à l'innovation des paiements au Canada.

III. Concrétisation du RTR et de l'accès ouvert fondé sur les risques

Un élément clé de l'état final de la modernisation est le l'utilité RTR, dont certains éléments appuieront la concurrence dans l'écosystème des paiements.

- **Accès ouvert fondé sur les risques** : L'utilité RTR devrait être le plus ouvert des systèmes de Paiements Canada, tout en maintenant une gestion des risques robustes proportionnelle aux risques auxquels les participants soumettent le système (p. ex., risque opérationnel,



sécurité, et conformité aux lois sur la protection des renseignements personnels). À cette fin, Paiements Canada examine un cadre d'accès qui décondense les fonctions exécutées par les fournisseurs de services de paiement à l'échelle de la chaîne de paiement (initiation, autorisation, envoi, échange et règlement) et cerne les occasions d'accès dans chacune de ces fonctions, y compris celles accordées aux acteurs non traditionnels pour la fonction d'échange. Cette approche pourrait élargir l'accès à des entités autres que les institutions financières, comme les établissements non financiers agissant comme fournisseurs de services de paiement.

- **Conception du système** : La conception de l'utilité RTR suivra une approche à niveaux multiples : la fonctionnalité formera le niveau principal en fonction de la norme de messagerie ISO 20022, puis un niveau de services partagés comprendra une base de données mandataire permettant le règlement pratique des paiements, et enfin un niveau de service comporterait de multiples services complémentaires offrant des produits et services de paiements aux utilisateurs finaux. La fonctionnalité incluse dans le niveau principal et le niveau de services partagés sera accessible aux participants pour qui la conception d'une telle capacité de façon indépendante pourrait s'avérer restrictive (p. ex., messages de demande de paiement, base de données mandataire). En outre, Paiements Canada envisage de multiples options de connectivité, comme les points d'accès techniques directs et l'utilisation d'interfaces de programmation d'applications respectant les exigences du RTR comme moyen pour faciliter la connectivité pour les nouveaux entrants.
- **Règlement** : Le modèle de règlement pour le RTR est en cours d'élaboration. De nombreux modèles ont été examinés expressément pour permettre un accès élargi tout en assurant une gestion des risques connexes que de nouveaux fournisseurs de services de paiement non traditionnels pourraient introduire.
- **Contrôle de Paiements Canada sur l'utilité RTR** : À titre d'exploitant de l'utilité RTR, et sous réserve de la surveillance de l'intérêt public par le gouvernement du Canada, Paiements Canada établira le cadre juridique et réglementaire ainsi que les critères d'accès, déterminera le prix pour les participants et mettra en place la feuille de route future pour le développement.

Mettre en œuvre au Canada un système de paiement moderne qui offre un accès plus ouvert fondé sur les risques est un objectif clé de Paiements Canada. Cependant, l'adhésion à Paiements Canada (et par conséquent la portée des participants admissibles au système) est déterminée par la *Loi canadienne sur les paiements*. En outre, Paiements Canada n'est pas non plus un organisme de réglementation équipé pour effectuer une surveillance active de ses membres pour ce qui est des



PAYMENTS **PAIEMENTS**
CANADA CANADA

risques aux intérêts publics, notamment en ce qui a trait à l'intégrité prudentielle ou à la conduite commerciale. Même si nous envisageons des façons de permettre entre temps une participation limitée au RTR, le gouvernement fédéral joue un rôle essentiel pour ce qui est de permettre l'accès et la concurrence dans les systèmes nationaux de compensation et de règlement des paiements en modifiant la *Loi canadienne sur les paiements* afin d'élargir l'adhésion et également en mettant en œuvre son cadre de surveillance des paiements de détail afin d'assurer une réglementation suffisante des fournisseurs de services de paiement enregistrés.

Paiements Canada est reconnaissant de l'occasion qui lui a été accordée de commenter l'Étude sur les technologies financières. Nous espérons que nos commentaires ont été utiles. Si vous souhaitez discuter du contenu de notre lettre, nous serions ravis de communiquer avec vous au moment qui vous conviendra.

Cordialement,

Anne Butler
Vice-présidente, Politiques, Recherche, Contentieux et avocate-conseil